

Janvier, 2020

À qui de droit:

Avec l'adoption de la loi "Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act and the Conflict Minerals rules" aux États-Unis, nous voulons aider nos clients à respecter les exigences de cette loi concernant la divulgation du contenu de « minéraux de la guerre » provenant de la République Démocratique du Congo ou les pays limitrophes pour les minéraux suivants : colombite-tantalite, cassitérite, or, wolframite ou leurs dérivés qui sont initialement limités au tantale, étain et tungstène.

Nous certifions que tous les tubes produits par Nova Tube à partir du 1er janvier 2013 et après sont « DRC conflict Free ».

L'acier utilisé pour fabriquer les tubes ne provient pas de la République Démocratique du Congo (DRC) ou de ses pays limitrophes (Angola, Burundi, République centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Soudan du Sud, La Tanzanie, Ouganda et Zambie).

A handwritten signature in blue ink that reads "Martin Bolduc".

Martin Bolduc, B. Eng  
Gestionnaire Qualité Tube et A/Q

06/30/2020

Date